

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

1^{ère} REUNION DE 2006

Séance du 16 février 2006

CG 06/1^{ère}/I-24

**PROGRAMME POUR LES COMMUNES EN MATIERE
DE PATRIMOINE**

—

Les politiques d'aides aux communes en matière de patrimoine répondent à l'objectif que notre Assemblée poursuit depuis leur mise en place : accompagner l'effort d'équipement de ces collectivités en répondant à l'attente des habitants.

L'intérêt de ces politiques pour les communes reste toujours très fort et, pour 2006, je vous propose de poursuivre nos actions sur des bases identiques à celles des années passées.

**I – CONSTRUCTION ET AMENAGEMENT DE SALLES A
USAGES MULTIPLES ET DE REUNIONS**

Notre Assemblée met en œuvre depuis 1981 une politique active de soutien aux communes pour la construction et l'aménagement de salles à usages multiples ainsi que de salles de réunions.

Conformément à l'objectif que notre Assemblée s'est fixé, cette action permet de créer dans toutes les communes du département des conditions favorables au développement de la vie associative et culturelle.

Cette année encore, nous constatons une accélération de cette politique consécutive à la mise en place des contrats de Pays.

C'est pourquoi en 2006, je vous propose d'adopter une autorisation de programme de **250 000 €** et de ratifier **280 000 €** en crédits de paiement sur l'article 2041436, sous-fonction 74.

II – REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX

Depuis de nombreuses années, notre Département développe une politique active de soutien aux communes pour leur permettre de mener à bien les opérations d'aménagement et de réhabilitation de leur patrimoine bâti.

Là encore, l'incidence des contrats de Pays encourage la demande ce qui se traduit par une augmentation des opérations proposées par les Communes. Nous avons ainsi consacré **305 000 €** en 1996, **457 000 €** en 1997 et 1998, puis **630 000 €** en 2001, **676 000 €** en 2002 pour atteindre **907 500 €** en 2003, **811 856 €** en 2004 et **903 027 €** en 2005.

A l'occasion du Budget Primitif de 2006, et pour tenir compte des besoins exprimés, je vous propose d'adopter une délibération de programme de **600 000 €** et de ratifier **856 414 €** en crédits de paiement sur l'article 2041437, sous-fonction 74.

Je vous rappelle que la Commission Permanente a compétence pour attribuer ces subventions dans la limite des délibérations de programme votées par l'Assemblée.

En conclusion, je vous propose :

- d'adopter les délibérations de programme pour 2006,
- et de ratifier les crédits de paiement conformément au tableau présenté.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

Construction et aménagement de salles à usages multiples et de réunions

- Adopte une délibération de programme de 250 000 €;

Réparations aux bâtiments communaux

- Adopte une délibération de programme de 600 000 €;

- Ratifie les crédits de paiement conformément au tableau suivant :

IMPUTA- TIONS Budgétaires.	LIBELLE	AP A APPROUVER	ECHEANCIER CREDITS DE PAIEMENT		
			2006	2007	2008
Article 2041436 S-Fonction 74	Construction Aménagement de salles à usages multiples et de salles de réunion	A.P antérieures	230 000	170 060	30 000
		AP 2006 : 250 000 €	50 000	100 000	100 000
	Crédits à ratifier		280000		
Article 2041437 S-Fonction 74	Réparations aux bâtiments com- munaux	A.P antérieures	766 414	567 608	51 697
		AP 2006 : 600 000 €	90 000	360 000	150 000
	Crédits à ratifier		856 414		

Adopté à l'unanimité.
Le Président,